



Déclaration à la CAPD du 19 février 2021

Mr le Directeur académique,

Nous tenons à vous alerter sur la situation extrêmement problématique du remplacement. Cette année met exergue non seulement le manque criant de remplaçants mais aussi la gestion face à la crise sanitaire

Entre les collègues vulnérables en ASA, les évictions et les malades Covid, la situation sanitaire demande des moyens à la hauteur.

Or 8 postes ont été supprimés à la rentrée 2020, ce ne sont pas les cinq postes créés pour la rentrée 2021 qui amélioreront la situation.

Sur le terrain, plusieurs brigades sont bloqués sur des compléments de temps partiel, des remplacements à l'année, ces missions étaient bien souvent assurées auparavant par les collègues mis à disposition.

Depuis le mois de janvier, les remontées du terrain montrent que plusieurs dizaines de journées n'ont pas été remplacées.

Pourtant coûte que coûte, les formations concernant le plan français/maths sont maintenues. Les équipes remplacées ont parfois dû gérer seules les absences d'enseignant-es malades/isolés et ne comprennent pas la priorité donnée aux formations. De plus il y a parfois moins de remplaçant-es que d'enseignant-es à remplacer, notamment lorsque il s'agit de classes à effectifs réduits (dispositifs), ce qui oblige à brasser les élèves.

Les équipes enseignantes se préoccupent en permanence de la mise en œuvre du protocole sanitaire qui insiste fortement sur le non brassage des élèves. C'est l'incompréhension et le découragement pour les collègues.

Votre choix d'organisation contredit le protocole sanitaire.

Une vraie ambition pour l'école mérite le respect des consignes sanitaires et plus que cinq postes de brigades.

Pour pallier la pénurie, vous avez fait le choix de déplacer des brigades remplaçant des personnels vulnérables du jour au lendemain par des personnels contractuel-les. Or les contrats se sont arrêtés et les besoins subsistent. Au passage, les classes concernées connaissent une nouvelle réorganisation, fatiguant les équipes et élèves. Il faut anticiper ces situations et augmenter le nombre de places au concours. Nous nous opposons à toute forme de précarisation de notre statut et nous réclamons l'intégration d'office de ces personnels contractuels dans l'éducation nationale en tant que fonctionnaires stagiaires.

Nous imaginons que c'est la fin de ces contrats qui a poussé certain-es IEN à envoyer des arrêtés d'Autorisation Spéciale d'Absence en février pour informer les personnels vulnérables de leur reprise le jeudi 18 février. Ces arrêtés ne s'appuient sur aucun texte et aucune mesure de protection renforcée n'a été envoyée aux personnels. Ces mesures seraient de toute façon vaines puisque impossibles à mettre en œuvre dans le contexte scolaire. Nous vous demandons d'envoyer un arrêté à toutes les personnes vulnérables leur signifiant une Autorisation Spéciale d'Absence jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire, c'est-à-dire au 31 décembre 2021 comme le permet la loi n02021-160 du 15/02/2021.

Par ailleurs, malgré le contexte, vos services continuent de maltraiter les personnels en convoquant du jour au lendemain, en assistant de façon impromptue à des « Conseils des maîtres », en imposant des protocoles d'accompagnement, des « visites ». Nous voulons qu'un cadre sécurisant les personnels soit établi avec les organisations syndicales et demandons le tenue d'un groupe de travail avec cet objectif.

Veillez croire, Mr le Directeur académique, en notre attachement au service public d'Éducation